

# NOUS RECRUTONS !



## DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

- Poste permanent, 35 h/semaine
- Horaire flexible (possibilité 4 jours)
- Conciliation travail-famille
- 10 journées payées pendant le congé des Fêtes
- Jusqu'à 7 jours de congé maladie par année monnayables
- Régime de retraite (employeur 6,5 %)
- Salaire : 27,50 \$/h à 41,28 \$/h

## NOS VALEURS

- Intégrité
- Respect
- Collaboration
- Reconnaissance

## POSTULEZ

Entrée en fonction : avril 2024  
Envoyez votre CV avant le  
5 avril 2024 à :

[direction.mrc@mrcbeaucesartigan.com](mailto:direction.mrc@mrcbeaucesartigan.com)

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

# AMÉNAGISTE

*Une MRC prospère, innovante, solidaire et attractive*

## PRINCIPALES TÂCHES

- Effectuer les modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé et assurer sa mise en œuvre;
- S'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme locaux au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Participer à la planification et à la réalisation de projets en lien avec le développement et l'aménagement du territoire;
- Recommander, analyser et émettre des avis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;
- Fournir un soutien professionnel aux municipalités locales dans l'application réglementaire;
- Préparer des projets de règlements d'urbanisme pour les municipalités;
- Répondre aux diverses demandes d'information provenant des organismes partenaires et des citoyens concernant les dossiers de la MRC relatifs à l'aménagement du territoire;
- Contribuer à l'amélioration continue de ses tâches et effectuer toutes autres tâches complémentaires à la demande de son supérieur.

## PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme, en aménagement du territoire, en géographie ou en lien avec la fonction;
- Expérience pertinente (minimum de 2 ans);
- Capacité d'analyse, de synthèse, de jugement et d'autonomie;
- Habiletés communicationnelles de vulgarisation, de présentation et de rédaction, en plus d'une bonne maîtrise du français;
- Bonne connaissance des lois et règlements touchant le monde municipal;
- Permis de conduire valide de classe 5.